



## RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

# EN SOUTIEN A LA MOBILISATION EN IRAN

Adoptée par l'Assemblée générale du 14 octobre 2022

\* \*

**Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 14 octobre 2022,**

**CONSTERNÉ** par l'assassinat de Jina Mahsa Amini, le 16 septembre 2022, arrêtée et frappée à mort par la « police des mœurs » pour « port inapproprié de vêtement » parce qu'une partie de ses cheveux aurait dépassé de son voile,

**REVOLTÉ** par la répression frappant le peuple iranien en général, y compris les enfants et les femmes iraniennes en particulier qui s'insurgent contre leur asservissement et les discriminations et réclament le respect de leurs libertés.

**CONNAISSANCE PRISE** des manifestations dans l'ensemble du pays pour dénoncer un système inique qui harcèle, arrête, poursuit et tue les femmes et bafoue leurs droits les plus fondamentaux, notamment leurs droits à l'égalité, leurs droits civils, sociaux et politiques ;

**CONNAISSANCE PRISE** de la répression féroce contre les manifestants pacifiques, qui selon un bilan provisoire, a déjà coûté la vie à 185 manifestants<sup>1</sup> et causé des milliers d'arrestations arbitraires visant de nombreux avocats, artistes, journalistes, intellectuels et étudiants.

**CONNAISSANCE PRISE** de l'arrestation récente de plusieurs avocats iraniens, et notamment de Mahsa GHOLAMALIZADEH, Saeed JALILIAN, Milad PANAHIPOOR, Babak PAKNIA, Mohammad Ali DADKHAH, Hossein BAYAT, Babak BARGHI, Mohammad NAJAFI, Mohammad Hadi Erfanian KASEB, Areh DASHTIM, Roza ETEMADANSARI, Firouzeh KHORDECHI, Amir DEGHANI, Saeid SHEIKH et Reza FAGHIHI, pour avoir exercé leur mission d'avocat auprès des manifestants, alors que d'autres, comme Amirsalar DAVOUDI, avocat honoré du Prix Ludovic Trarieux en 2022, sont en prison depuis des années ;

---

<sup>1</sup> Source : Centre pour les droits de l'homme en Iran

**SALUE** le courage de ces femmes et de ces hommes qui, au péril de leur vie, refusent de se soumettre à la loi de la terreur et à l'obscurantisme en scandant « Femme, Vie et Liberté » ;

**SALUE** le courage des avocates et des avocats d'Iran, qui au péril de leur sécurité continuent de défendre devant les cours et tribunaux celles et ceux qui sont poursuivis pour la raison qu'ils ont manifesté leur conviction ;

**RAPPELLE** l'indéfectible solidarité de l'ensemble du barreau français avec les avocats et l'ensemble des citoyennes et des citoyens iraniens qui luttent pour la liberté, l'Etat de droit et la démocratie.

**RAPPELLE** sa mobilisation et celle de l'ensemble du barreau français en faveur de Nasrin SOUTOUDEH, condamnée pour avoir exercé sa mission d'avocate au soutien du droit des femmes en Iran.

**DEPLORE** la répression ciblée et systémique particulièrement sanglante au Kurdistan iranien d'où est partie le mouvement de colère national, et notamment l'utilisation de balles réelles contre des manifestants et jusque dans les habitations dans cette région, sans oublier le bombardement intensif visant les Kurdes iraniens, réfugiés au Kurdistan irakien.

**DEPLORE** la répression violente d'une manifestation organisée par le barreau de Téhéran le 12 octobre dernier et l'usage disproportionné de la force pour la disperser, en violation des principes de base relatif au rôle du barreau.

**S'INQUIETE** de l'annulation des élections du Conseil de l'ordre des avocats de Téhéran, de la démission d'office de cinq membres du conseil de l'ordre et de leur remplacement par cinq avocats choisis par le Ministère de la justice, en violation des règles applicables et du principe d'indépendance de la profession d'avocat ;

**CONDAMNE** avec la plus grande fermeté la répression intolérable du peuple iranien en totale violation des traités internationaux et notamment de la Charte des Nations-Unies, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et des principes de base relatifs au rôle du barreau ;

**INVITE** l'ensemble des avocats de France à s'associer à la [pétition](#) de soutien au peuple iranien dans sa quête de liberté.

**S'ASSOCIE** aux diverses motions allant dans le même sens prises par les Conseils de l'ordre des avocats en France et par le Conseil des barreaux européens.

**DEMANDE** aux autorités françaises de mettre en œuvre des initiatives diplomatiques non équivoques et notamment la saisine du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil européen, pour obtenir la fin immédiate de la répression sanglante et la libération des personnes arrêtées arbitrairement.

**DEMANDE** aux autorités iraniennes de mener une enquête indépendante et de pointer toutes les responsabilités de manière transparente, impartiale et exhaustive et de lever immédiatement toutes les restrictions sur les communications.

\* \*

Fait à Paris le 14 octobre 2022